



PARCOURS USAGER

"JE SOUHAITE OBTENIR UNE CARTE DE BUS"

JE DOIS ÊTRE RÉSIDENT THIONVILLOIS



▶ Je me présente en Mairie

"JE SUIS ÉTUDIANT"

L'agent 

me demande de lui présenter :

- ▶ ma carte d'identité
- ▶ mon certificat de scolarité ou carte d'étudiant
- ▶ un justificatif de domicile de moins de 3 mois*

"JE SUIS DEMANDEUR D'EMPLOI ET C'EST MA 1^{ÈRE} DEMANDE"

L'agent 

me demande de lui présenter :

- ▶ ma carte d'identité
- ▶ l'inscription au Pôle Emploi ET la déclaration de situation mensuelle
- ▶ un justificatif de domicile de moins de 3 mois*

"JE SUIS HANDICAPÉ(E) À 80 %"

L'agent 

me demande de lui présenter :

- ▶ ma carte d'identité
- ▶ ma carte orange d'invalidité 80 % ou notification MDPH
- ▶ un justificatif de domicile de moins de 3 mois*



Je signe le document que me présente l'agent



Je me rends à Citéline (rue du Four Banal) qui valide ma carte de bus



* Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers :

- attestation sur l'honneur sur papier libre, rédigée par l'hébergeant, indiquant un hébergement depuis plus de 3 mois
- carte d'identité de l'hébergeant
- justificatif de domicile (facture téléphone, EDF ou quittance de loyer) daté de moins de 6 mois de l'hébergeant